

CHARTRE DE PROMOTION DES ÉVÉNEMENTS, FÊTES ET MANIFESTATIONS

Dinan-Cap Fréhel Tourisme s'engage à promouvoir gratuitement les événements grand public à caractère culturel et touristique organisés sur le territoire de Dinan Agglomération. Cette promotion s'adresse aux visiteurs, touristes et habitants locaux.

→ CRITÈRES DE DIFFUSION :

Les événements relayés doivent :

- Être datés et ponctuels
- Être ouverts au grand public
- Être non-discriminatoires
- Fournir des informations détaillées (date, heure, lieu, tarifs, programme)
- Se dérouler sur le territoire de Dinan Agglomération ou chez un partenaire (dans un rayon de 30 km par rapport aux communes limitrophes du territoire).
- Être accompagné d'un **visuel de qualité** (pour le site web) : un visuel d'illustrations, pas de textes, ni affiches, ni logo.

Exemples : Évènements sportifs, culturels comme des concerts, festivals, fêtes de village, conférences, événements sportifs ou éco-citoyens.

Les événements non diffusés sur les supports dédiés à la promotion événementielle. :

- Événements professionnels ou commerciaux limités à un commerce
- Activités régulières d'associations de loisirs (cours hebdomadaires, stages)
- Activités sans date définie ou « à la demande ».
- Événements dont la date est communiquée en dernière minute (moins de 3 semaines avant).
- Événements hors territoire et non liés à un partenaire
- Événements avec informations insuffisantes ou non transmises par l'organisateur

Exemples : cours hebdomadaires de yoga, événements internes ou fermés au grand public .

→ SUPPORTS DE DIFFUSION :

- Site web www.dinan-capfrehel.com rubriques Agenda, Temps forts, Sorties nature, Expositions, L'actu du moment).
- Sites partenaires (CRT Bretagne, Côtes d'Armor Tourisme selon importance)
- Bureaux d'information touristique (écrans, affichage...)
- Publications spécifiques : Livret des festivités, livret des expositions, livret des vide-grenier ...
- Newsletters : Diffusion bimensuelles (septembre- juin) et hebdomadaire (juillet -août)

→ SUPPORTS SPÉCIFIQUES : CONDITIONS ET DÉLAIS

1. Livret des festivités :

- Diffusion tous les 15 jours (septembre-juin) et chaque semaine (juillet-août).
- Exclut les expositions permanentes.
- Informations requises **3 semaines avant la date de parution**.

2. Newsletters :

- Destinées aux locaux (habitants, résidences secondaires).
- Met en avant les événements en billetterie via l'Office ou répartis géographiquement.
- Événements correspondants à la stratégie marketing de l'OT

3. Réseaux sociaux :

- Diffusion en stories, notamment durant les vacances scolaires.
- Priorité aux événements stratégiques et en billetterie via l'Office.

4. Site web :

- L'événement doit être transmis **au moins 15 jours avant**.
- **Rubriques disponibles :**
 - **Nos événements** : concerts, animations, brocantes, expositions, concerts, vide-greniers..
 - **Agenda des sorties nature et visites guidées** : événements ponctuels.
 - **Temps forts** : événements majeurs ou incontournables alignés avec la stratégie marketing.

Dinan-Cap Fréhel Tourisme se réserve le droit de choisir le type de promotion attribué à l'événement .

→ ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR :

Pour garantir une diffusion optimale, l'organisateur doit :

1. **Transmettre les informations dès que possible** : nom, date, lieu, programme, visuel.
2. Respecter un délai de **15 jours/ 3 semaines minimum selon support avant la manifestation** pour toute parution.
3. Envoyer les informations à : festivites.dinancapfrehel@gmail.com.
4. Visuel obligatoire pour le site web : un visuel d'illustrations, pas de textes, ni affiches, ni logo.

Pour toute question ou transmission d'informations :

 festivites.dinancapfrehel@gmail.com